



Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du lundi 15 mai 2024

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 7 mai 2024, s'est réuni le lundi 11 mars 2024 à 18h, en séance publique, à la Salle des Fêtes de Cruet, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents :

17 titulaires présents pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Christiane	BRUNET	2 voix
Département	Annick	CRESENS	2 voix
Département	Olivier	THEVENET	2 voix
Département	André	VAIRETTO	2 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean- Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix

Délégués suppléants présents :

4 suppléants pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
Porte de Maurienne	Thomas	PIGEOLET	1 voix (arrivée à 18h19)
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

CCCS	Michel	DURET	1 voix
------	--------	-------	--------

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	20 membres puis 21 membres à partir de 18h19
TOTAL des voix	24 voix des délibérations n°28.2024 à 33.2024, exceptées 23 voix pour la délibération n°29.2024 puis 25 voix à partir de la délibération n°34.2024.

Étaient excusés : Nicole BOUVIER, André DAZY, Jean-Marc DESCAMPS, Daniel ROCHAIX, Franck VIALLET.

François RIEU ouvre la séance à 18h05.

Olivier THEVENET est désigné Secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la dernière séance
--

Le compte rendu du 11 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

COMMUNICATIONS - décisions prises en vertu des délégations données au Président par le Conseil Syndical :

- **DECISION N° 2024-05** : Avenant n°1 – 2020-SISARC-034 Accord-cadre à marchés subséquents : Travaux d'entretien des cours d'eau : gestion sédimentaire et enrochement. Lot 2 : secteur médian

Le montant du marché « 2020-SISARC-034 Accord-cadre à marchés subséquents Travaux d'entretien des cours d'eau : gestion sédimentaire et enrochement – Lot 2 : secteur médian » est modifié comme suit:

L'avenant 1 est établi afin d'augmenter le montant maximum du marché pour la dernière période. L'estimation financière s'élève à **+ 42 916,00 € HT**. Le marché est modifié en conséquence. Les autres dispositions du marché demeurent applicables.

Montant maximum annuel de l'accord-cadre : 60 000,00 € HT

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 42 916,00 €
- Montant TTC : 51 499,20 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 71,53 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 102 916,00 €
- Montant TTC : 123 499,20 €

- **DECISION N° 2024-06** : Commande publique – Marché SIS24002 : Travaux de traitement de la végétation sur les digues de l'Isère en Combe de Savoie 2024 (Communes d'Aiton, Chamousset et Porte-de-Savoie)

Le marché SIS24002 : Travaux de traitement de la végétation sur les digues de l'Isère en Combe de Savoie 2024 (Communes d'Aiton, Chamousset et Porte-de-Savoie) est confié à l'entreprise suivante :

ALPES DEBARDAGE – 99 rue du Lusson – 38570 THEYS, pour un montant de 8 198,50 € HT (montant extrait du BPU-DQE, dont 5 738,95 € HT pour la part du SISARC et 2 459,55 € HT pour la part de l'Etat).

- **DECISION N° 2024-07** : Commande publique - Marché subséquent n°13 de l'accord-cadre SIS22003 – Acquisition de levés topographiques et bathymétriques en Combe de Savoie – Années 2022-2025

Le marché subséquent n°13 de l'accord-cadre SIS22003 – Acquisition de levés topographiques et bathymétriques en Combe de Savoie – Années 2022-2025, est confié à l'entreprise suivante :

SINTEGRA – 11 Chemin des Près – 38 241 MEYLAN, pour un montant de 15 180,00 € HT (montant extrait du BP)

- **DECISION N° 2024-08 : Annulé**

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- **DECISION N° 2024-09** : Commande publique - Marché subséquent n°11.2 issu de l'accord-cadre 2020-SISARC-055 – Gestion des berges et du lit des cours d'eau - Lot 2 : Combe de Savoie – Rive droite - Secteur GARGOT

Le marché subséquent n°11.2 issu de l'accord-cadre 2020-SISARC-055 – Gestion des berges et du lit des cours d'eau - Lot 2 : Combe de Savoie – Rive droite - Secteur GARGOT est confié à l'entreprise suivante :

LE NOYER VERT – 441 RUE DES BEALIERES – 38 570 TENCIN pour un montant de 18 484,50 € HT (montant extrait du BPU-DQE)

- **DECISION N° 2024-10** : Nomination du régisseur pour la régie de recettes permettant l'encaissement des produits liés à la vente de bois

Rémy DAGUES est nommé régisseur de la régie de recettes avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel Rémy DAGUES sera remplacé par Nicolas BOULANDET, mandataire suppléant.

- **DECISION N° 2024-11** : Commande publique – Marché SIS24007 : Mise à jour de la cartographie des plantes exotiques envahissantes sur le territoire de Cœur de Savoie ainsi que la réalisation d'un plan d'action pour les 5 prochaines années

Le marché SIS24007 : Mise à jour de la cartographie des plantes exotiques envahissantes sur le territoire de Cœur de Savoie ainsi que la réalisation d'un plan d'action pour les 5 prochaines années est confié à l'entreprise suivante :

AQUABIO – ZA du Grand Bois Est – Route de Créon – 33 750 SAINT-GERMAIN-DU-PUCH, pour un montant de **47 496,50 € HT** (montant extrait du DPGF).

*A la question de **Yannick LOGEROT** sur le périmètre de la cartographie des espèces invasives il est répondu que celle-ci est réalisée le long des cours d'eau présents sur le territoire de la Communauté de Commune Cœur de Savoie.*

*Mme **Fabienne PICHON** demande si la donnée est issue de prospection sur le terrain. M Eric **SANDRAZ** précise que cette cartographie est bien issue de visites sur le terrain et que cela représente plus de 150 km de cours d'eau à prospecter. Cet inventaire permet de définir un plan d'action qui débouche sur des travaux et notamment sur l'arrachage précoce afin de limiter l'apparition de nouveaux foyers.*

- **DECISION N° 2024-12** : Avenant n°1 – Marché SIS23008 : Travaux de confortement de la digue rive droite de l'Isère en amont du Pont de Saint-Pierre (73)

Le montant du marché « SIS23008 Travaux de confortement de la digue rive droite de l'Isère en amont du pont de Saint-Pierre » est modifié comme suit:

L'avenant 1 est établi afin de valider définitivement les prix nouveaux. L'estimation financière s'élève à + **164 143,73 HT**. Le marché est modifié en conséquence.

Les autres dispositions du marché demeurent applicables.

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 994 840,50 €
- Montant TTC : 1 193 808,60 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 164 143,73 €
- Montant TTC : 196 972,48 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 16%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 1 158 984,23 €
- Montant TTC : 1 390 781,08 €

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. FINANCES : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil Syndical doit se prononcer sur la tenue des comptes du SISARC de Madame le Payeur Départemental de la Savoie pour l'année 2023.

Le Compte de Gestion 2023 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le Payeur Départemental de la Savoie est concordant avec le Compte Administratif 2023 retraçant la comptabilité administrative tenue par M. le Président pour le budget du SISARC.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du budget du SISARC 2023 établi par M. le Payeur Départemental de la Savoie et consultable au siège.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 29 mai 2024.

2. FINANCES : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : M. le Vice-Président, Olivier THEVENET

Monsieur le Président, en qualité d'ordonnateur, quitte la séance. Le nombre de voix est réapprécié à 23 voix.

Le Compte administratif 2023 du SISARC se résume ainsi :

La section de fonctionnement présente, pour l'exercice 2023, un déficit de 596 454.40 €

Libellé	CA 2022	BP 2023	DM	Crédits 2023	CA 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	791 478.86	2 826 885.00	754 915.45	3 581 800.45	2 304 973.41
Charges à caractère général	620 568.32	1 800 900.00	200 500.00	2 001 400.00	1 614 132.98
Charges de personnel	74 847.06	285 500.00	22 000.00	307 500.00	112 888.16
Autres charges de gestion courante	23 542.24	26 300.00	0.00	26 300.00	22 890.80
Charges financières	1 664.07	2 180.00	14 000.00	16 180.00	8 507.42
Charges exceptionnelles	0.00	95 420.00	518 415.45	613 835.45	0.00
Dotations aux provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses imprévues	0.00	70 000.00	0.00	70 000.00	0.00
Total Dépenses réelles	720 621.69	2 280 300.00	754 915.45	3 035 215.45	1 758 419.36
Opérations d'ordre de transferts entre sections	70 857.17	546 585.00	0.00	546 585.00	546 554.05
<i>Virt à la section d'Investissement</i>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total Dépenses d'ordre	70 857.17	546 585.00	0.00	546 585.00	546 554.05
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 985 022.20	2 826 885.00	754 915.45	3 581 800.45	1 708 519.01
Produits des services	4 650.24	0.00	0.00	0.00	1 127.30
Dotations et participations	1 928 157.49	2 187 000.00	22 000.00	2 209 000.00	1 064 311.17
Autres produits de gestion courante	75.37	0.00	0.00	0.00	76.52
Produits exceptionnels	1 760.00	0.00	0.00	0.00	3 049.12
Reprise sur provisions	0.00	118 000.00	0.00	118 000.00	118 000.00
Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	190.80
Total Recettes réelles	1 934 643.10	2 305 000.00	22 000.00	2 327 000.00	1 186 754.91
<i>Opérations d'ordre de transferts entre section</i>	50 379.10	521 885.00	0.00	521 885.00	521 764.10
Total Recettes ordres	50 379.10	521 885.00	0.00	521 885.00	521 764.10
<i>Résultat antérieur reporté anticipé</i>	0.00	0.00	732 915.45	732 915.45	0.00

Résultat de l'exercice 2023 :	-596 454.40
Résultat antérieur :	732 915.45
Résultat de clôture :	136 461.05

La section d'investissement présente, pour l'exercice 2023, un déficit de 1 594 472.52 €.

Libellé	CA 2022	BP 2023	RAR 2022	DM 2023	CREDIT 2023	CA 2023	RAR 2023
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 971 993.47	8 074 135.00	2 328 225.54	779 604.29	11 181 964.83	7 594 063.25	1 189 370.86
Emprunts et Dettes assimilées	4 241.42	4 350.00	0.00	0.00	4 350.00	4 346.28	0.00
Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Subventions équipements versées	471 385.00	306 900.00	0.00	16 000.00	322 900.00	305 194.42	0.00
Immobilisations corporelles	76 440.04	478 000.00	0.00	107 620.00	585 620.00	371 474.10	21 000.00
Immobilisations en cours	311 555.68	749 000.00	0.00	305 694.29	1 054 694.29	206 752.03	63 933.82
Travaux effectués pour compte de l'Etat	1 870 850.13	6 000 000.00	2 328 225.54	0.00	8 328 225.54	5 867 517.12	1 104 437.04
Travaux effectués pour compte de l'Etat	162 731.10	0.00	0.00	63 110.00	63 110.00	63 100.64	0.00
Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00	46 830.00	46 830.00	0.00	0.00
Autres	24 411.00	0.00	0.00	171 000.00	171 000.00	170 784.86	0.00
Total Dépenses réelles	2 921 614.37	7 538 250.00	2 328 225.54	710 254.29	10 576 729.83	6 989 169.45	1 189 370.86
Opération d'ordre de transfert entre sections	50 379.10	521 885.00	0.00	0.00	521 885.00	521 764.10	0.00
Opérations patrimoniales	0.00	14 000.00	0.00	69 350.00	83 350.00	83 129.70	0.00
Total Dépenses d'ordre	50 379.10	535 885.00	0.00	69 350.00	605 235.00	604 893.80	0.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 452 700.00	8 086 144.22	2 316 216.32	779 604.29	11 181 964.83	5 999 590.73	1 856 537.86
FCTVA	541 925.53	362 500.00	0.00	0.00	362 500.00	360 682.75	0.00
Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Subventions d'investissements	202 983.70	628 431.00	427 424.00	207 760.00	1 263 615.00	778 757.32	80 744.00
Emprunts et Dettes assimilées	0.00	617 265.22	0.00	-617 265.22	0.00	0.00	0.00
Travaux effectués pour compte de l'Etat	2 627 453.60	5 837 363.00	1 888 792.32	53 150.00	7 779 305.32	4 154 211.07	1 775 793.86
Travaux effectués pour compte de l'Etat	1 080.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations corporelles	8 400.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisation en cours	0.00	80 000.00	0.00	0.00	80 000.00	76 255.84	0.00
Total Recettes réelles	3 381 842.83	7 525 559.22	2 316 216.32	-356 355.22	9 485 420.32	5 369 906.98	1 856 537.86
Opérations patrimoniales (recettes)	0.00	14 000.00	0.00	69 350.00	83 350.00	83 129.70	0.00
Opérations d'ordre de transferts entre sections	70 857.17	546 585.00	0.00	0.00	546 585.00	546 554.05	0.00
Virement de la section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total Recettes d'ordre	70 857.17	560 585.00	0.00	69 350.00	629 935.00	629 683.75	0.00
Résultat antérieur reporté anticipé	0.00	0.00	0.00	1 066 609.51	1 066 609.51	0.00	0.00

Résultat de l'exercice 2022 : -1 594 472.52
Résultat antérieur : 1 066 609.51
Résultat de clôture : -527 863.01

Globalement, la balance du Compte Administratif s'équilibre comme suit :

COMPTES ADMINISTRATIF 2023 - SISARC					
Libellés	Fonctionnement	Investissement			Total
	Réalisé 2023	Réalisé 2023	RAR 2023	Total	2023
Recettes	1 708 519.01	5 999 590.73	1 856 537.86	7 856 128.59	9 564 647.60
Dépenses	2 304 973.41	7 594 063.25	1 189 370.86	8 783 434.11	11 088 407.52
Résultat de l'exercice 2023	-596 454.40	-1 594 472.52	667 167.00	-927 305.52	-1 523 759.92
Résultat antérieur reporté	732 915.45	1 066 609.51		1 066 609.51	1 799 524.96
Résultat de clôture	136 461.05	-527 863.01	667 167.00	139 303.99	275 765.04

Monsieur THEVENET Olivier présente les grands événements de l'année 2023 justifiant les grands postes de dépenses. A noter, en 2023 :

- Le SISARC achète les locaux à Cœur de Savoie et 3 nouveaux véhicules ;
- Le syndicat embauche une responsable administrative et financière et poursuit sa mutualisation avec le Département pour disposer des chargés de mission, avec Arlysère pour disposer de moyens généraux liés à sa charge d'activités et avec Cœur de Savoie pour disposer de moyens humains supplémentaires.
- Le syndicat a engagé 3 chantiers sur les digues de l'Etat : Tournon, Coise et Saint-Pierre d'Albigny.
- Des crues sont survenues sur les mois de novembre et décembre générant des interventions en urgence sur les affluents.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Toutes sections confondues en investissement et en fonctionnement :

- Pour les dépenses, le SISARC note une augmentation de ses dépenses par rapport à 2022 en charges à caractère générale et en charges du personnel liées à l'embauche de 3 agents (2 techniciens et une responsable administrative et financière) associées aux dépenses afférentes aux moyens généraux, à l'achat des locaux supposant de nouveaux équipements et fournitures requises. En investissement, le lancement de 3 gros chantiers des digues a impacté cette section.
- Pour les recettes, les appels à cotisations ont été levées mais le calcul des appels a été moindre pour réguler les excédents encaissés par le SISARC. En investissement, le SISARC est en attente des recettes de l'Etat ; étant entendu qu'un décalage est courant entre le paiement des factures par le SISARC aux entreprises et le versement des subventions par les partenaires institutionnels que sont l'agence de l'eau, l'Etat, le Département, ...

Ces déficits en investissement et fonctionnement seront reportés au BP 2024 en intégrant les cumulés des exercices antérieurs et les engagements (RAR), ce qui amène à encore dégager un excédent en inv. et fct pour 2024.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le *Compte Administratif 2023 du Budget Principal du SISARC* ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 29 mai 2024.

3. FINANCES : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Rapporteur : M. le Président

Dans la continuité du vote du Compte Administratif 2023 du SISARC, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de clôture du Compte administratif de 136 461.05 € comme suit :

- *Section de fonctionnement : 136 461.05 €*

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** l'affectation du résultat comme indiquées ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 29 mai 2024.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

4. FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : M. le Président

La décision modificative de crédits n° 1 au budget du SISARC s'équilibre comme suit :

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1 - SISARC						
Ch.	Libellés	Pour Mémoire BP 2024	DM	Total Crédits 2024 avant nouvelle DM	Nouveaux crédits	Total crédits 2024 après DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	974 734.00		974 734.00		974 734.00
012	Charges de personnel	525 400.00		525 400.00		525 400.00
65	Autres charges de gestion courante	58 100.00		58 100.00		58 100.00
66	Charges financières	10 070.00		10 070.00		10 070.00
67	Charges exceptionnelles	45 000.00		45 000.00		45 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	396 780.00		396 780.00		396 780.00
023	Virement à la section d'investissement	135 000.00		135 000.00		135 000.00
	Total dépenses de fonctionnement	2 145 084.00	0.00	2 145 084.00	0.00	2 145 084.00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
74	Dotations et Participations	1 770 894.00		1 770 894.00		1 770 894.00
75	Autres produits de gestion courantes	2 000.00		2 000.00		2 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	372 190.00		372 190.00		372 190.00
	Total recettes de fonctionnement	2 145 084.00	0.00	2 145 084.00	0.00	2 145 084.00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
16	Emprunts et dettes assimilées	4 460.00		4 460.00		4 460.00
204	subvention équipement versées	986 365.00		986 365.00		986 365.00
20	Immobilisations incorporelles	10 000.00		10 000.00		10 000.00
21	Immobilisation corporelles	88 000.00		88 000.00		88 000.00
23	Immobilisations en cours	4 402 933.82		4 402 933.82		4 402 933.82
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	372 190.00		372 190.00		372 190.00
4581001	Opérations Digue Arc Chamousset	954 000.00		954 000.00	-25 000.00	929 000.00
4581003	Opération Digue Isère Arc Etudes Dangers	300 000.00		300 000.00		300 000.00
4581011	Plan Pluriannuel	14 000.00		14 000.00		14 000.00
4581013	Opération Dignes Rive Droite Arbin	210 787.82		210 787.82	25 000.00	235 787.82
4581015	Opération Digue Isère Gravière Gilly Grignon	2 000.00		2 000.00		2 000.00
4581016	Opération Digue Isère Rive Droite St Pierre	838 797.56		838 797.56		838 797.56
4581017	Opération Digue Isère Rive Droite Coise	1 065 120.08		1 065 120.08		1 065 120.08
4581018	Opération Digue Isère Rive Droite Tournon	1 409 731.58		1 409 731.58		1 409 731.58
	Total dépenses d'investissement	10 658 385.86	0.00	10 658 385.86	0.00	10 658 385.86
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
10	Dotations fonds divers et réserves (FCTVA)	1 043 770.00		1 043 770.00		1 043 770.00
13	Subventions d'investissement	3 033 059.00		3 033 059.00		3 033 059.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	396 780.00		396 780.00		396 780.00
4582001	Opérations Digue Arc Chamousset	753 300.00		753 300.00	-25 000.00	728 300.00
4582003	Opération Digue Isère Arc Etudes Dangers	300 000.00		300 000.00		300 000.00
4582006	Opération Digue Isère Aval Pont des Anglais	3 833.00		3 833.00		3 833.00
4582007	Opération Digue Isère Plan Eau Francin	4 180.00		4 180.00		4 180.00
4582008	Opération Digue Isère Courbe Montailleur	7 852.00		7 852.00		7 852.00
4582011	Plan Pluriannuel	78 430.00		78 430.00		78 430.00
4582012	Opération Dignes Fournieux	7 990.00		7 990.00		7 990.00
4581013	Opération Dignes Rive Droite Arbin	671 204.69		671 204.69	25 000.00	696 204.69
4581014	Opération Dignes Rive Gauche Pré Couardin	402 491.81		402 491.81		402 491.81
4581015	Opération Digue Isère Gravière Gilly Grignon	371 517.68		371 517.68		371 517.68
4581016	Opération Digue Isère Rive Droite St Pierre	988 852.79		988 852.79		988 852.79
4581017	Opération Digue Isère Rive Droite Coise	1 079 883.43		1 079 883.43		1 079 883.43
4581018	Opération Digue Isère Rive Droite Tournon	1 380 241.46		1 380 241.46		1 380 241.46
021	Virement de la section de fonctionnement	135 000.00		135 000.00		135 000.00
	Total recettes d'investissement	10 658 385.86	0.00	10 523 385.86	0.00	10 658 385.86

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** cette décision modificative de crédits n°1.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 29 mai 2024.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

5. FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : M. le Président

La décision modificative de crédits n° 2 au budget du SISARC s'équilibre comme suit :

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°2 - SISARC						
Ch.	Libellés	Pour Mémoire BP 2024	DM	Total Crédits 2024 avant nouvelle DM	Nouveaux crédits	Total crédits 2024 après DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	974 734.00		974 734.00		974 734.00
012	Charges de personnel	525 400.00		525 400.00		525 400.00
65	Autres charges de gestion courante	58 100.00		58 100.00		58 100.00
66	Charges financières	10 070.00		10 070.00		10 070.00
67	Charges exceptionnelles	45 000.00		45 000.00		45 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	396 780.00		396 780.00		396 780.00
023	Virement à la section d'investissement	135 000.00		135 000.00	136 461.05	271 461.05
	Total dépenses de fonctionnement	2 145 084.00	0.00	2 145 084.00	136 461.05	2 281 545.05
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
74	Dotations et Participations	1 770 894.00		1 770 894.00		1 770 894.00
75	Autres produits de gestion courantes	2 000.00		2 000.00		2 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	372 190.00		372 190.00		372 190.00
002	Excédent de fonctionnement reporté			0.00	136 461.05	136 461.05
	Total recettes de fonctionnement	2 145 084.00	0.00	2 145 084.00	136 461.05	2 281 545.05
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
16	Emprunts et dettes assimilées	4 460.00		4 460.00		4 460.00
204	subvention équipement versées	986 365.00		986 365.00		986 365.00
20	Immobilisations incorporelles	10 000.00		10 000.00		10 000.00
21	Immobilisation corporelles	88 000.00		88 000.00	27 000.00	115 000.00
23	Immobilisations en cours	4 402 933.82		4 402 933.82		4 402 933.82
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	372 190.00		372 190.00		372 190.00
4581001	Opérations Digue Arc Chamousset	954 000.00	-25 000.00	929 000.00	25 000.00	954 000.00
4581003	Opération Digue Isère Arc Etudes Dangers	300 000.00		300 000.00		300 000.00
4581011	Plan Pluriannuel	14 000.00		14 000.00		14 000.00
4581013	Opération Dignes Rive Droite Arbin	210 787.82	25 000.00	235 787.82		235 787.82
4581015	Opération Digue Isère Gravière Gilly Grignon	2 000.00		2 000.00		2 000.00
4581016	Opération Digue Isère Rive Droite St Pierre	838 797.56		838 797.56	130 000.00	968 797.56
4581017	Opération Digue Isère Rive Droite Coise	1 065 120.08		1 065 120.08		1 065 120.08
4581018	Opération Digue Isère Rive Droite Tournon	1 409 731.58		1 409 731.58	105 000.00	1 514 731.58
001	Déficit investissement reporté				527 863.01	527 863.01
	Total dépenses d'investissement	10 658 385.86	0.00	10 658 385.86	814 863.01	11 473 248.87
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
10	Dotations fonds divers et réserves (FCTVA)	1 043 770.00		1 043 770.00		1 043 770.00
13	Subventions d'investissement	3 033 059.00		3 033 059.00	418 401.96	3 451 460.96
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	396 780.00		396 780.00		396 780.00
4582001	Opérations Digue Arc Chamousset	753 300.00	-25 000.00	728 300.00	25 000.00	753 300.00
4582003	Opération Digue Isère Arc Etudes Dangers	300 000.00		300 000.00		300 000.00
4582006	Opération Digue Isère Aval Pont des Anglais	3 833.00		3 833.00		3 833.00
4582007	Opération Digue Isère Plan Eau Francin	4 180.00		4 180.00		4 180.00
4582008	Opération Digue Isère Courbe Montailleur	7 852.00		7 852.00		7 852.00
4582011	Plan Pluriannuel	78 430.00		78 430.00		78 430.00
4582012	Opération Dignes Fournieux	7 990.00		7 990.00		7 990.00
4581013	Opération Dignes Rive Droite Arbin	671 204.69	25 000.00	696 204.69		696 204.69
4581014	Opération Dignes Rive Gauche Pré Couardin	402 491.81		402 491.81		402 491.81
4581015	Opération Digue Isère Gravière Gilly Grignon	371 517.68		371 517.68		371 517.68
4581016	Opération Digue Isère Rive Droite St Pierre	988 852.79		988 852.79	130 000.00	1 118 852.79
4581017	Opération Digue Isère Rive Droite Coise	1 079 883.43		1 079 883.43		1 079 883.43
4581018	Opération Digue Isère Rive Droite Tournon	1 380 241.46		1 380 241.46	105 000.00	1 485 241.46
021	Virement de la section de fonctionnement	135 000.00		135 000.00	136 461.05	271 461.05
	Total recettes d'investissement	10 658 385.86	0.00	10 658 385.86	814 863.01	11 473 248.87

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** cette décision modificative de crédits n°2.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 29 mai 2024

6. RESSOURCES HUMAINES - RECRUTEMENT D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Rapporteur : M. le Président

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DÉCIDE** le recours au contrat d'apprentissage pour une alternance décrite ci-dessous,
- **DÉCIDE** de conclure dès la rentrée scolaire 2024, 1 contrat(s) d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Technique	1	Licence « Restauration des milieux aquatiques » - Université Savoie Mont-Blanc	1 an

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024, au chapitre 012, article 64131 des documents budgétaires du SISARC,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis/Alternants.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 29 mai 2024.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

7. RESSOURCES HUMAINES - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DE THIBAUT BOISSY DANS LE CADRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE FRANCE DIGUES

Rapporteur : M. le Président

Thomas PIGEOLET rejoint la séance à 18h19. Le quorum est réapprécié.

Le 4 avril dernier, François Rieu, Président du SISARC, accompagné de Thibault Boissy, est allé, au nom du SISARC participer à l'association générale de l'association France digues. L'après-midi ils ont participé à la ½ journée technique « *Elu.e.s d'une structure gestionnaire de digues : Exercer sa stratégie de protection en 2024* ».

Thibault BOISSY a pris en charge l'achat de ses billets de trains nécessaires à ce déplacement pour un montant de 126.30 €. Il convient de procéder au remboursement de ces frais.

Il convient de procéder au remboursement.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le principe le remboursement des frais de déplacement de cette mission à Thibault BOISSY ;
- *D'une manière générale, AUTORISE M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 29 mai 2024.

8. TRAVAUX : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PLAN D'ACTION INVASIVES - AGENCE DE L'EAU ET CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE

Rapporteur : M. le Vice-Président, Eric SANDRAZ

Par délibération n°07.2024 du 24 janvier 2024, le Conseil Syndical du SISARC a approuvé la réactualisation du plan d'action contre la dissémination des plantes invasives et la perte de biodiversité sur le territoire de Cœur de Savoie ainsi que les travaux de déterrage précoce des plantules d'invasives pour 2024 pour un montant total estimatif de 70 000 € HT.

Il était envisagé d'aller chercher le Fond Vert – biodiversité à hauteur de 80 %.

Entre temps, les conditions d'attribution du Fond Vert ont été définies et les travaux de lutte contre les plantes invasives en cours d'eau ne sont pas éligibles.

En remplacement, il est proposé :

- de déposer un dossier de subvention auprès de l'Agence de l'eau (à hauteur de 30 % du montant total)
- de répondre à l'appel à projet 2024 en faveur des Espaces Naturels du Conseil Départemental pour la partie « plan d'action invasives » (subvention de 50 % de l'étude, les travaux de déterrage précoce des plantules d'invasives n'étant pas éligibles)

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Pour ces 2 actions, les consultations ont pu être menées courant mars et les montants définitifs sont désormais connus :

- Mise à jour de la cartographie des plantes invasives le long des cours d'eau et plan d'actions 2025-2029 : **47 496,50 € HT**
- Travaux de déterrage précoce des plantules d'invasives : **20 625 € HT**

Le montant global s'élève donc à 68 121,50 € HT.

Le nouveau financement envisagé s'établit comme suit :

Détail des travaux envisagés en 2024	Montant € HT	Subv. Ag Eau (30 %)	Subv. CD73 (50 %)	Auto financement SISARC
Mise à jour de la cartographie des plantes invasives et élaboration du nouveau plan de d'actions	47 496,50 €	14 249 €	23 748 €	9 499,50 €
Travaux de déterrage précoce de plantules d'invasives	20 625 €	6 187 €	0	14 438 €
Total	68 121,50 €	20 436 €	23 748 €	23 937,50 €

Mme Fabienne PICHON souligne l'importance de la lutte contre les espèces exotiques, elle exprime que les frais d'études sont importants et constate que les moyens d'action sont difficiles à mettre en œuvre, elle fait le souhait de plus d'actions concrètes.

M Thibault BOISSY précise que la démarche de Cœur de Savoie a permis d'expérimenter des techniques de traitement sur plusieurs plantes invasives et que des résultats positifs ont été observés. Il s'agit de la première étape pour passer à des actions concrètes : savoir comment agir/traiter. **M Eric SANDRAZ** précise que le plan d'action a aussi pour but de déterminer et hiérarchiser là où il pertinent d'agir, car effectivement sur certains secteurs le développement des espèces exotiques est tellement fort que le coût de traitement est malheureusement trop important.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement envisagé pour la réactualisation du plan d'action contre la dissémination des plantes invasives et la perte de biodiversité sur le territoire de Cœur de Savoie (période 2025-2029) ainsi que pour les travaux 2024 de déterrage précoce des plantules d'invasives.
- **SOLLICITE** l'agence de l'eau à hauteur de 30 % pour la totalité des actions soit 20 436 € ;
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental à hauteur de 50 % pour le plan d'action invasives soit 23 748 €
- **AUTORISE** le Président à réaliser l'ensemble des démarches afférentes, à signer le dossier de subvention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024 ;
- **DEMANDE** l'autorisation de commencer l'opération avant l'obtention des subventions.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 29 mai 2024.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

9. TRAVAUX : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX - CONFORTEMENT DE LA DIGUE RIVE DROITE A FRONTENEX

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 24 janvier 2024, le Conseil Syndical a approuvé le principe du transfert des digues domaniales de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie. Compte tenu de l'état de dégradations des digues en date du transfert un important programme de travaux de sécurisation est prévu entre 2024 et 2035. Ce programme s'échelonne sur une première phase d'opération de 2024 à 2029 avec la reprise de 20 km d'enrochements côté rivière et réalisation de déversoir de sécurité pour une estimation indicative de 46 M€ HT.

Les premiers chantiers doivent se dérouler dès l'hiver 2024-2025 et il convient dans un premier temps de retenir les maîtres d'œuvres de ces opérations. Durant l'hiver 2024-2025, la réalisation de travaux de confortement de la protection en enrochements de la digue rive droite de l'Isère en amont du pont de Frontenex est prévue. Le budget estimatif pour cette opération est de 1 500 000 €HT.

Dans la continuité de la délibération du 14 février 2024, le marché « SIS24006 - Maîtrise d'œuvre relative au confortement de la digue rive droite de l'Isère à l'amont du pont de Frontenex » a été confié au bureau d'études Hydrétudes Alpes du Nord domicilié à Porte de Savoie.

Il est maintenant nécessaire de procéder à la dévolution du marché de travaux pour cette opération selon la procédure d'appel d'offre ouvert européen.

Afin de permettre l'attribution de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à l'attribution de ce marché aux prestataires les mieux disants selon l'avis de la CAO.

Il sera rendu compte des décisions prises dans ce cadre lors de la prochaine réunion du Conseil Syndical.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le principe du lancement d'une consultation pour l'attribution du marché de travaux ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le marché correspondant avec le prestataire retenu par la CAO à venir ;
- D'une manière générale, **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 29 mai 2024.

10. TRAVAUX : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX - CONFORTEMENT DE LA DIGUE RIVE DROITE A LA CONFLUENCE AVEC L'ARC.

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 24 janvier 2024, le Conseil Syndical a approuvé le principe du transfert des digues domaniales de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie. Compte tenu de l'état de dégradations des digues en date du transfert un important programme de travaux de sécurisation est prévu entre 2024 et

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

2035. Ce programme s'échelonne sur une première phase d'opération de 2024 à 2029 avec la reprise de 20 km d'enrochements côté rivière et réalisation de déversoir de sécurité pour une estimation indicative de 46 M€ HT.

Les premiers chantiers doivent se dérouler dès l'hiver 2024-2025 et il convient dans un premier temps de retenir les maîtres d'œuvres de ces opérations. Durant l'hiver 2024-2025, la réalisation de travaux de confortement de la protection en enrochements de la digue rive droite de l'Isère à la confluence de l'Arc est prévue. Le budget estimatif pour cette opération est de 1 000 000 €HT.

Dans la continuité de la délibération du 14 février 2024, le marché « SIS24004 - Maîtrise d'œuvre relative au confortement de la digue rive droite de l'Isère à la confluence de l'Arc » a été confié au bureau d'études Lombardi Ingénierie SAS domicilié à Lyon.

Il est maintenant nécessaire de procéder à la dévolution du marché de travaux pour cette opération selon la procédure d'appel d'offre ouvert européen.

Afin de permettre l'attribution de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à l'attribution de ce marché aux prestataires les mieux disants selon l'avis de la CAO.

Il sera rendu compte des décisions prises dans ce cadre lors de la prochaine réunion du Conseil Syndical.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le principe du lancement d'une consultation pour l'attribution du marché de travaux ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le marché correspondant avec le prestataire retenu par la CAO à venir ;
- D'une manière générale, **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 29 mai 2024.

11. TRAVAUX : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX - CONFORTEMENT DE LA DIGUE RIVE DROITE DE L'ISERE - AMONT BIALE DE FRETERIVE.

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 24 janvier 2024, le Conseil Syndical a approuvé le principe du transfert des digues domaniales de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie. Compte tenu de l'état de dégradations des digues en date du transfert un important programme de travaux de sécurisation est prévu entre 2024 et 2035. Ce programme s'échelonne sur une première phase d'opération de 2024 à 2029 avec la reprise de 20 km d'enrochements côté rivière et réalisation de déversoir de sécurité pour une estimation indicative de 46 M€ HT.

Les premiers chantiers doivent se dérouler dès l'hiver 2024-2025 et il convient dans un premier temps de retenir les maîtres d'œuvres de ces opérations. Durant l'hiver 2024-2025, la réalisation de travaux de confortement de la protection en enrochements de la digue rive droite de l'Isère à l'amont de la Bialle de Fréterive est prévue. Le budget estimatif pour cette opération est de 1 400 000 €HT.

Dans la continuité de la délibération du 14 février 2024, le marché « SIS24005 - Maîtrise d'œuvre relative au confortement de la digue rive droite de l'Isère à l'amont de la Bialle de Fréterive » a été confié au bureau d'études Hydrétudes Alpes du Nord domicilié à Porte de Savoie.

Il est maintenant nécessaire de procéder à la dévolution du marché de travaux pour cette opération selon la procédure d'appel d'offre ouvert européen.

Afin de permettre l'attribution de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à l'attribution de ce marché aux prestataires les mieux disants selon l'avis de la CAO.

Il sera rendu compte des décisions prises dans ce cadre lors de la prochaine réunion du Conseil Syndical.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le principe du lancement d'une consultation pour l'attribution du marché de travaux ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le marché correspondant avec le prestataire retenu par la CAO à venir ;
- D'une manière générale, **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 29 mai 2024.

12. TRAVAUX : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX - CONFORTEMENT DE LA DIGUE RIVE DROITE DE L'ISERE A MONTMELIAN.

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 24 janvier 2024, le Conseil Syndical a approuvé le principe du transfert des digues domaniales de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie. Compte tenu de l'état de dégradations des digues en date du transfert un important programme de travaux de sécurisation est prévu entre 2024 et 2035. Ce programme s'échelonne sur une première phase d'opération de 2024 à 2029 avec la reprise de 20 km d'enrochements côté rivière et réalisation de déversoir de sécurité pour une estimation indicative de 46 M€ HT.

Les premiers chantiers doivent se dérouler dès l'hiver 2024-2025 et il convient dans un premier temps de retenir les maîtres d'œuvres de ces opérations. Durant l'hiver 2024-2025, la réalisation de travaux de confortement de la protection en enrochements de la digue rive droite de l'Isère à Montmélian est prévue. Le budget estimatif pour cette opération est de 2 100 000 €HT.

Dans la continuité de la délibération du 14 février 2024, le marché « SIS24003 - Maîtrise d'œuvre relative au confortement des digues rive droite et rive gauche de l'Isère à Montmélian » a été confié au bureau d'études Hydrétudes Alpes du Nord domicilié à Porte de Savoie.

Il est maintenant nécessaire de procéder à la dévolution du marché de travaux pour cette opération selon la procédure d'appel d'offre ouvert européen.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Afin de permettre l'attribution de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à l'attribution de ce marché aux prestataires les mieux disants selon l'avis de la CAO.

Il sera rendu compte des décisions prises dans ce cadre lors de la prochaine réunion du Conseil Syndical.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le principe du lancement d'une consultation pour l'attribution du marché de travaux ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le marché correspondant avec le prestataire retenu par la CAO à venir ;
- D'une manière générale, **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 29 mai 2024.

13. TRAVAUX : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX - SECURISATION DE LA DIGUE RIVE GAUCHE DE L'ARC SUR LES COMMUNES DE BOURGNEUF ET DE CHAMOUSSET.

Rapporteur : M. le Président

La sécurisation de la digue rive gauche de l'Arc sur les Communes de Bourgneuf et de Chamousset est une action inscrite au PAPI 2 de la Combe de Savoie qui bénéficie de subvention à 100 % du montant HT par l'Etat jusqu'au 31 décembre 2024.

Par délibération en date du 28 juin 2017, le Conseil Syndical a approuvé le lancement de la consultation pour retenir un maître d'œuvre pour cette opération. Le marché « 2017-SISO-47 Maitrise d'œuvre relative aux travaux de sécurisation de la digue rive gauche de l'Arc sur les communes de Bourgneuf et Chamousset » a été attribué en janvier 2018 au bureau d'étude Lombardi Ingenierie SAS domicilié à Lyon.

Après plusieurs phases d'approvisionnement des matériaux nécessaires à l'épaississement de la digue rive gauche de l'Arc, à la déconstruction d'une habitation initialement encastree dans la digue et à la signature des actes fonciers le chantier de la digue rive gauche de l'Arc peut maintenant être réalisé.

Il est maintenant nécessaire de procéder à la dévolution du marché de travaux pour cette opération selon la procédure d'appel d'offre ouvert européen.

Afin de permettre l'attribution de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à l'attribution de ce marché aux prestataires les mieux disants selon l'avis de la CAO.

Il sera rendu compte des décisions prises dans ce cadre lors de la prochaine réunion du Conseil Syndical.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le principe du lancement d'une consultation pour l'attribution du marché de travaux ;

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le marché correspondant avec le prestataire retenu par la CAO à venir ;
- D'une manière générale, **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 29 mai 2024.

14. TRAVAUX : DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRIchement – DIGUE RIVE GAUCHE DE L'ARC.

Rapporteur : M. le Président

La sécurisation de la digue rive gauche de l'Arc sur les Communes de Bourgneuf et de Chamousset est une action inscrite au PAPI 2 de la Combe de Savoie qui bénéficie de subvention à 100 % du montant HT par l'Etat jusqu'au 31 décembre 2024.

Par délibération en date du 28 juin 2017, le Conseil Syndical a approuvé le lancement de la consultation pour retenir un maître d'œuvre pour cette opération. Le marché « 2017-SISO-47 Maitrise d'œuvre relative aux travaux de sécurisation de la digue rive gauche de l'Arc sur les communes de Bourgneuf et Chamousset » a été attribué en janvier 2018 au bureau d'étude Lombardi Ingenierie SAS domicilié à Lyon.

Après plusieurs phases d'approvisionnement des matériaux nécessaires à l'épaississement de la digue rive gauche de l'Arc, à la déconstruction d'une habitation initialement encastrée dans la digue et à la signature des actes fonciers le chantier de la digue rive gauche de l'Arc peut maintenant être réalisé.

La sécurisation de la digue rive gauche de l'Arc nécessite des travaux de débroussaillage et de déboisement qui sont soumis à une demande d'autorisation de défrichement auprès des services de la DDT de la Savoie.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la demande d'autorisation de défrichement ;
- **AUTORISE** M. le Président ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 29 mai 2024.

Thibault BOISSY précise que le défrichement ne porte que sur les emprises nécessaires à la réalisation des travaux et qu'il ne concerne bien entendu pas les platanes présents sur l'accotement de la RD1006 en sommet de digue.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

15. TRAVAUX : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICE - REALISATION DE LEVES TOPOGRAPHIQUES ET BATHYMETRIQUES.

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre des travaux et études conduits par le SISARC sur l'Isère ou sur ses affluents torrentiels, divers prestations topographiques et bathymétriques nécessitent de faire appels aux services de cabinets de géomètres.

Ce type de prestations avait fait l'objet d'un premier accord cadre qui avait été signé en septembre 2018 avec le groupement BATHYS-CEMAP. Celui-ci était d'une durée de 1an renouvelable 2 fois, il avait expiré le 25 septembre 2021.

Un second accord cadre à marchés subséquents avait été attribué au printemps 2022 « SIS-22003-Acquisition de levés topographiques et bathymétriques en Combe de Savoie – Années 2022/2025 ». Compte tenu des marchés intervenus depuis sa signature, le montant maximum de cet accord cadre sera très prochainement atteint.

Il est nécessaire de procéder à une consultation pour attribuer un nouvel accord cadre. Il s'agira d'un accord cadre à marchés subséquents. La consultation sera engagée selon la procédure d'appel d'offre européen.

Afin de permettre l'attribution de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à l'attribution de ce marché aux prestataires les mieux disants selon l'avis de la CAO et ceci jusqu'à concurrence d'un montant de marché de 160 000 € HT.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVER** le principe du lancement d'une consultation pour l'attribution du marché de service – accord cadre à marchés subséquents – pour l'acquisition de levés topographiques et bathymétriques en Combe de Savoie ;
- **AUTORISER** M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'accord cadre correspondant- avec les prestataires retenus par la CAO à venir et ceci jusqu'à concurrence d'un montant de 160 000 € HT sur 4 ans ;
- **AUTORISER** M. le Président ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 29 mai 2024.

16. TRAVAUX : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX - ENTRETIEN SEDIMENTAIRE DES AFFLUENTS TORRENTIELS

Rapporteur : M. le Président

Le SISARC conclut chaque année plusieurs marchés pour la conduite des travaux d'entretien sédimentaires des affluents torrentiels de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie. Ces prestations font l'objet d'un accord cadre à marchés subséquents «**2020-SIS-034 /Travaux d'entretien des cours d'eau : gestion sédimentaire et enrochement** » qui a été attribué à plusieurs entreprises de travaux publics durant l'automne 2020.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Cet accord cadre était conclu sur une durée initiale d'un 1 an, et pouvait être reconduit 3 fois, la durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est donc de 4 ans. Ce marché arrive donc prochainement à échéance et d'autre part compte tenu des marchés intervenus depuis sa signature, le montant maximum de cet accord cadre sera prochainement atteint.

Il est nécessaire de procéder à une consultation pour attribuer un nouvel accord cadre. Comme précédemment il est proposé de fonctionner sous forme d'accord-cadre à marchés subséquents avec un allotissement en fonction de zone géographiquement cohérentes. La consultation sera engagée selon la procédure adaptée ouverte.

Il sera proposé de lancer la dévolution des marchés sans attendre d'une part, et de donner délégation au Président pour attribuer et signer les marchés d'autre part jusqu'à concurrence de montant de 300.000 € HT par an.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le principe du lancement d'une consultation pour l'attribution du marché de travaux ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, pour attribuer et pour signer les marchés de travaux aux entreprises mieux disantes, jusqu'à concurrence d'un montant de 300 000 € HT par an, soit 1 200 000 € HT sur 4 ans en cas de reconduction respectivement pour les travaux de gestion sédimentaire ;
- D'une manière générale, **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 29 mai 2024.

17. ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES ELUS – ASSOCIATION FRANCE DIGUES

Rapporteur : M. le Président

Vu la délibération N°03.2024 en date du 24 janvier 2024 portant sur l'adhésion du SISARC à l'association France Dignes,

Il convient de désigner les membres qui siègeront au conseil d'administration de l'association.

Il est proposé de désigner les élus suivants :

- Membres titulaires : François RIEU (suppléant : Eric SANDRAZ), Olivier THEVENET (suppléant : JM BLONDET).

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la liste des membres proposés.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 29 mai 2024.

18. ADMINISTRATION GENERALE – DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

Rapporteur : M. le Président

La date et le lieu de la prochaine réunion sont arrêtés en séance : mercredi 3 juillet, 18h à CHAMOUSSET.

19. POINT SUR LES AUTRES DOSSIERS EN COURS

Rapporteur : M. le Président

Un point sur les autres dossiers en cours est fait en séance. Monsieur le Président donne la parole aux techniciens qui présentent les projets et dossiers en cours.

Les 3 chantiers de l'hiver 2023-2024 conduits sur les digues de l'Isère sont terminés, seuls les travaux de remise en état (remise en place du marquage sur le réseau routier départemental, engazonnement des accotement) sont en cours de réalisation.

Les missions de maîtrise d'œuvre ont démarré pour les travaux à conduire sur les digues de l'Isère durant l'hiver 2024-2025.

Les chantiers d'entretien forestiers sur les affluents torrentiels ont été réalisés. Les prospections de terrain pour l'identification des besoins de curages ont démarré. Sans attendre suite aux événements climatiques de l'hiver 2023, un chantier de curage aura lieu en juin sur le torrent de Fontaine Claire à Notre-Dame-des-Millières et sur le ruisseau de « Chez Grey » à Aiton.

Les rencontres ont eues lieux avec les propriétaires privés de plusieurs cours d'eau pour lesquels des projets de plage de dépôt sont identifiés sur la Commune de Chamoux sur Gelon.

Les débits mesurés par la station installée sur le ruisseau de Verrens sont maintenant accessibles en ligne sur le site Hydroportail.

QUESTIONS DIVERSES ET ORALES

M Jacques VELTRI demande si une visite a été effectuée sur l'ouvrage d'art situé dans la digue de l'Isère à la confluence entre le Bon de Loge et l'Isère.

M Thibault BOISSY précise que plusieurs visites ont été effectuées afin d'établir le diagnostic et de déterminer les travaux qui pourraient être réalisés. Il précise que le SISARC prendra prochainement l'attache des Communes Porte de Savoie et de Montmélian afin de partager les constats réalisés, évoquer les actions à mettre en place et la question des financements.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

L'ordre du jour étant clos et aucune question orale n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 18h56.

Albertville, le 29 mai 2024

François RIEU
Président du SISARC



Olivier THEVENET
Secrétaire de séance



S.I.S.A.R.C.
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie